

DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE ET DU GREFFE

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-EM-312 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 797 000 \$ POUR LA RÉFECTION DU RÉSEAU PLUVIAL ET L'INSTALLATION D'UN CAPTEUR DE SÉDIMENTS AU 135-137 CHEMIN DU LAC-DES-SABLES

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

Lors de sa séance tenue le 20 avril 2021, le conseil a adopté le règlement suivant, lequel entre en vigueur en date de la présente publication :

Règlement numéro 2021-EM-312 décrétant une dépense et un emprunt de 797 000 \$
pour la réfection du réseau pluvial et l'installation d'un capteur de sédiments au 135137, chemin du Lac-des-Sables.

L'objet de ce règlement est décrit dans son titre.

Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 12 août 2021.

Le règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville, en utilisant le navigateur Chrome ou Edge, par le biais de la section « Accès rapides » et le bouton « Conseil municipal – documents pour la prochaine séance (séance du 20 avril 2021 – Ville) » et à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au vendredi, de 8 heures à 17 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse <u>greffe@vsadm.ca</u> ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3242.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 23 août 2021.

Me Stéphanie Allard, greffière